

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### **2020-11-539 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-11-540 ADOPTION. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 ET DU 27 OCTOBRE 2020 ET DU 3 NOVEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020.**

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 et du 27 octobre 2020, et du 3 novembre 2020 et de la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-11-541 ADOPTION. RÈGLEMENT 2019-974-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 13 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2019-974-01, lequel modifie le règlement sur les systèmes d'alarme.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-11-542 ADOPTION. CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES. ANNÉE 2021.**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) voulant que le conseil municipal procède à l'adoption du calendrier des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil fixe le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021 comme suit :

- Mardi le 12 janvier 2021;
- Mardi le 9 février 2021;
- Mardi le 9 mars 2021;
- Mardi le 13 avril 2021;
- Mardi le 11 mai 2021;
- Mardi le 8 juin 2021;
- Mardi le 13 juillet 2021;
- Mardi le 10 août 2021;
- Mardi le 14 septembre 2021;
- Mardi le 12 octobre 2021;
- Mardi le 9 novembre 2021;
- Mardi le 14 décembre 2021.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-543 ADOPTION. RÈGLEMENT 94-604-13 RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.**

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 13 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 94-604-13 relatif à la circulation et à la sécurité publique.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-544 APPROBATION. GRILLE DE PONDÉRATION. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA FOURNITURE, L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN D'UN RÉSEAU ÉTENDU À LONGUE PORTÉE (LORAWAN).**

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte la grille de pondération pour les services professionnels pour la fourniture, l'implantation et l'entretien d'un réseau étendu à longue portée (LORAWAN), laquelle est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-545 MANDAT DE REPRÉSENTATION. ME MARTINE BURELLE. DOSSIER 760-22-011877-209.**

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mandate Me Martine Burelle afin de représenter la Ville dans le dossier numéro 760-22-011877-209 de la Cour du Québec.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-546 CENTRE DE PÉTANQUE DU BEL ÂGE (BEAUHARNOIS) - FACTURE POUR ANNONCE (2020-09-27 AU 2021-09-27).**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de pétanque du Bel Âge (Beauharnois) sous forme de commandite pour la période du 2020-09-27 au 2021-09-27);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil accorde un montant de 100 \$ au Centre de pétanque du Bel Âge (Beauharnois) pour son annonce concernant la Ville de Mercier pour la période du 2020-09-27 au 2021-09-27;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-547 NOMINATION. CONSEILLÈRE - RESSOURCES HUMAINES.**

CONSIDÉRANT la création du poste de conseillère - ressources humaines le 29 septembre 2020 (résolution 2020-09-480);

CONSIDÉRANT que le poste de conseillère - ressources humaines a été affiché à l'interne et à l'externe du 2 au 16 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que 41 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT que quatre candidats ont été rencontrés pour une première entrevue et que trois de ces candidats ont été rencontrés pour une deuxième entrevue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Josée Vallée à titre de conseillère - ressources humaines;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Vallée soit le ou vers le 30 novembre 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre intermédiaire de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 6.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-548 DÉPÔT. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 2020.**

- QUE ce Conseil prend acte du dépôt par la directrice des finances et trésorerie des états comparatifs.

**2020-11-549 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT. ENTRETIEN DE LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES DE PG SOLUTIONS INC. - ANNÉE 2021.**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les différents contrats pour le soutien des logiciels et progiciels de PG Solutions inc. utilisés par la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres ne s'applique pas, conformément à l'article 573.3 de la Loi sur les cités de villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil renouvelle les différents contrats pour l'entretien et le soutien de ses applications auprès de PG Solutions inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, pour un montant de 76 157 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans la proposition datée du 11 septembre 2020 et autorise le paiement à même les disponibilités budgétaires prévues à cet effet.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-550 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021.**

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales par catégorie d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2021 sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Johanne Anderson, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2020-11-551 TRANSFERT BUDGÉTAIRE.**

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- Que ce Conseil approuve le transfert budgétaire suivant :

Augmentation du poste budgétaire : 02-110-00-970 (Subvention organismes - Autres) de 20 000 \$

Diminution du poste budgétaire : 02-701-51-415 (contrats et honoraires-activités récréatives) de 20 000\$

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-552 ADOPTION. COMPTES À PAYER. PÉRIODE DU 03.10.2020 AU 31.10.2020.**

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 03.10.2020 au 31.10.2020

DATE D'ÉMISSION	MONTANT PAYÉ
2020-10-09	532 196.87 \$
2020-10-15	192 682.51 \$
2020-10-16	111 345.10 \$
2020-10-22	16 439.00 \$
2020-10-23	41 097.74 \$
2020-10-29	905 865.86 \$
2020-10-30	2 990 190.87 \$
2020-10-31	1 715.17 \$

TOTAL DES COMPTES 4 791 533.12 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 03.10.2020 au 31.10.2020 et autorise la directrice des finances à effectuer les paiements requis.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-553 ADJUDICATION DU CONTRAT 2020-37-TP RELATIF À LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'AFFICHEURS DE VITESSE RADAR À MESSAGE.**

CONSIDÉRANT que le 16 septembre 2020, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour la fourniture et l'installation de 10 afficheurs de vitesse radar à message;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 13 octobre 2020 à 15 h 35;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- Trafic Innovation inc. : 37 250.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Signalisation Kalitec inc. : 44 050.00 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la société Trafic Innovation inc. a fourni la plus basse soumission conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'installation de 10 afficheurs de vitesse radar à message à la société Trafic Innovation inc., au montant de 37 250.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée dans le fonds de Carrières et Sablières.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-554 RECONDUCTION. CONTRAT 2019-25-TP - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES.**

CONSIDÉRANT que le 9 octobre 2019, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour des travaux d'entretien des génératrices;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé le 20 mars 2020 au plus bas soumissionnaire conforme soit Le Groupe Roger Faguy inc.;

CONSIDÉRANT que les prestations de l'entreprise se sont avérées satisfaisantes;

CONSIDÉRANT qu'une clause de renouvellement apparaissait au devis pour un maximum de quatre années supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil reconduise le contrat 2019-25-TP pour les travaux d'entretien des génératrices avec la société Le Groupe Roger Faguy inc. pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, au montant de 21 153.93 \$ (prix ajusté à 2 %) à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-220-00-522 et 02-415-00-522.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-555 RECONDUCTION. CONTRAT 2020-06-TP - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX EN PROVENANCE DE L'ÉCOCENTRE.**

CONSIDÉRANT que le 5 mars 2020, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'écocentre;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé le 17 mars 2020 au plus bas soumissionnaire conforme soit Cri Environnement inc.;

CONSIDÉRANT que les prestations de l'entreprise se sont avérées satisfaisantes;

CONSIDÉRANT qu'une clause de renouvellement apparaissait au devis pour un maximum de quatre années supplémentaires et que l'option de renouvellement ne peut être accordée que par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil reconduise le contrat 2020-06-TP pour la collecte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux en provenance de l'écocentre avec la société Cri Environnement inc. pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021, au montant de 6 575.58 \$ (prix ajusté à 2 %) à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-452-90-415.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-556 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 23 SEPTEMBRE 2020.**

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 septembre 2020.

**2020-11-557 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE DE 2 ÉTAGES POUR LE 6, RUE LÉOPOLD-SAVAGE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages a été déposée pour le 6, rue Léopold-Savage;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 6, rue Léopold-Savage visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-558 DEMANDE DE PIIA VISANT L'AJOUT D'UN ABRI EN FAÇADE POUR LE 894, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'ajout d'un abri en façade a été déposée pour le 894, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 894, boulevard Saint-Jean-Baptiste visant l'ajout d'un abri en façade sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-559 DEMANDE DE PIIA VISANT L'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE ET LA MODIFICATION DE LA FAÇADE AVANT POUR LE 38, RUE DES ÉCUREUILS.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée et la modification de la façade avant a été déposée pour le 38, rue des Écureuils;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 38, rue des Écureuils visant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée et la modification de la façade avant sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-560 DEMANDE DE PIIA VISANT LE REMPLACEMENT DE DEUX ENSEIGNES COMMERCIALES POUR LE 385, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remplacement de deux enseignes commerciales a été déposée pour le 385, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil municipal accorde la demande de PIIA au 385, boulevard Saint-Jean-Baptiste visant le remplacement de deux enseignes commerciales sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-561 DEMANDE DE PIIA VISANT LE REMPLACEMENT DE DEUX ENSEIGNES COMMERCIALES POUR LE 900, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remplacement de deux enseignes commerciales a été déposée pour le 900, boulevard Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 900, boulevard Saint-Jean-Baptiste visant le remplacement de deux enseignes commerciales sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-562 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE DE 2 ÉTAGES POUR LE 31, RUE HENRI-LADOUCEUR.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages a été déposée pour le 31, rue Henri-Ladouceur;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 31, rue Henri-Ladouceur visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-563 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE DE 2 ÉTAGES POUR LE 12, RUE LÉOPOLD-SAVAGE.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages a été déposée pour le 12, rue Léopold-Savage;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 12, rue Léopold-Savage visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-564 DEMANDE DE PIIA VISANT LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE AVANT POUR LE 9, RUE DES MERISIERS.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la rénovation de la façade avant a été déposée pour le 9, rue des Merisiers;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 9, rue des Merisiers visant la rénovation de la façade avant sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-565 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTENANT POUR LE 17, RUE DES HÊTRES.**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un garage attenant a été déposée pour le 17, rue des Hêtres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 17, rue des Hêtres visant la construction d'un garage attenant sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-566 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES UNIFAMILIALES ISOLÉES EN LATÉRAL ZÉRO POUR LE LOT 6 367 127 À 6 367 137 (RUE BARRETTE).**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction de résidences unifamiliales isolées en latéral zéro a été déposée pour le lot 6 367 127 à 6 367 137 (rue Barrette);

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 19 août 2020;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA aux lots 6 367 127 à 6367 137 (rue Barrette) visant la construction de résidences unifamiliales isolées en latéral zéro sans condition.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-567 SOUTIEN FINANCIER COVID-19. AIDE À LA SANTÉ MENTALE - L'ACCOLADE SANTÉ MENTALE.**

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la COVID-19 et afin de soutenir les citoyens dans la situation actuelle qui augmente les risques des maladies liées à la santé mentale, le comité de crise de la Ville de Mercier recommande de bonifier l'offre de service en remettant un montant de 2 000 \$ à l'organisme L'Accolade Santé mentale;

CONSIDÉRANT que L'Accolade Santé mentale est un organisme sans but lucratif répondant aux besoins des familles et amis vivant avec la maladie mentale d'une proche par le biais de ses services de ses services de soutien et d'accompagnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil remette un montant de 2 000 \$ à l'organisme L'Accolade Santé mentale;
- QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-110-00-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-568 CONTRAT COVID-19. AJOUT D'ACTIVITÉS - ÉCOLE DE DANSE PRIMEAU-POIRIER.**

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la COVID-19 et afin d'offrir des activités supplémentaires, une discussion a eu lieu entre la Ville de Mercier et les propriétaires de l'École de danse Primeau-Poirier afin de réaliser un partenariat pour des activités de danse;

CONSIDÉRANT que l'École de danse Primeau-Poirier propose d'offrir une variation de cours de danse à une fréquence de quatre jours par semaine, du 9 novembre au 18 décembre, afin de divertir et faire bouger la population;

CONSIDÉRANT que le programme sera offert sur la plateforme Zoom de l'École;

CONSIDÉRANT que la direction loisirs, culture et vie communautaire sera en appui technique et logistique (inscriptions) pour les activités;

CONSIDÉRANT que la direction des communications et des technologies de l'information fera la promotion de l'activité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil remette un montant de 5 000 \$ à l'École de danse Primeau-Poirier afin d'offrir des activités de danse au mois de novembre et au mois de décembre 2020;
- QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-110-00-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-569 SOUTIEN FINANCIER COVID-19. AIDE À LA SANTÉ MENTALE - MAISON SOUS LES ARBRES.**

CONSIDÉRANT que dans le contexte de la COVID-19 et afin de soutenir les citoyens dans la situation actuelle qui augmente les risques des maladies liées à la santé mentale, le comité de crise de la Ville de Mercier recommande de bonifier l'offre de service en remettant un montant de 5 000 \$ à la Maison sous les arbres;

CONSIDÉRANT que la Maison sous les arbres est un centre d'intervention de crise et offre un soutien par un service d'appel 24 h par jour, et ce, 7 jours par semaine;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, l'organisme a traité 22 000 appels et que cette année, il y a une augmentation marquée de 20 % des appels;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil remette un montant de 5 000 \$ à l'organisme la Maison sous les arbres;
- QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-110-00-970.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 20.***

***La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 34.***

**2020-11-570 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 35.

**ADOPTÉE à l'unanimité**